

## SDEG 16

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2025090CS0106

Comité Syndical du 31 mars 2025

Date de convocation : 19 mars 2025  
Date d'affichage : 2 avril 2025

#### **OBJET : Budget principal 2024 : affectation du résultat.**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un du mois de mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes, 31 rue des Douhards à Saint Michel, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : en l'absence de Monsieur Jean REVEREAULT, Monsieur Claudy SEGUINAR, délégué titulaire du Secteur Intercommunal d'Energies n°19 de Verteuil sur Charente, est désigné secrétaire de séance.

Nombre total de délégués : .....	74
Quorum : .....	38
Nombre de délégués présents au moment du vote : .....	53
Nombre de procurations au moment du vote : .....	4

**Le Président demande** à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Madame Laure GAUTHIER expose que l'affectation du résultat du budget principal 2024 pourrait être la suivante :

	Recettes	Dépenses	Totaux
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Résultat 2024	15 260 657,22	5 701 307,63	9 559 349,59
Résultat antérieur reporté	3 934 056,59		3 934 056,59
<b>(1) - Résultat à affecter (hors Rar)</b>			<b>13 493 406,18</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Résultat 2024	17 143 751,99	21 513 588,72	-4 369 836,73
Résultat antérieur reporté	2 799 593,32		2 799 593,32
<b>(2) - Solde d'exécution (compte 001)</b>			<b>-1 570 243,41</b>
<b>RESTE A REALISER</b>			
Investissement		26 130 819,05	-26 130 819,05
Investissement	19 551 422,15		19 551 422,15
<b>(3) - Résultat Rar</b>			<b>- 6 579 396,90</b>
<b>AFFECTATION EN RESERVE - article 1068</b>			
Résultat d'investissement (2)		1 570 243,41	-1 570 243,41
Résultat Rar (3)		6 579 396,90	-6 579 396,90
<b>(4) - Affectation en réserve = (2) + (3)</b>			<b>-8 149 640,31</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR 2025</b>			
Résultat de fonctionnement 2024 (1)	13 493 406,18		13 493 406,18
Affectation en réserve (4)		8 149 640,31	-8 149 640,31
<b>(5) - Compte 002 - Excédent de fonctionnement = (1) - (4)</b>			<b>5 343 765,87</b>

**Le Président précise :**

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :**

**57 voix pour**  
**0 voix contre**  
**0 abstention**

- **Décide** d'affecter le résultat du budget principal 2024 tel que proposé par le Président.
- **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et **signer** toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.*